



Décision n° 2023 / 01
Portant attribution du marché relatif à la
reprise des collectes sélectives « Papiers
recyclables des ménages » sorte 1.11

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 octobre 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	80.0 %
2-Valeur technique	20.0 %
2.1-qualité du service et méthodologie d'intervention	10.0 %
2.2-Moyens humains et techniques	5.0 %
2.3-Démarches environnementales	5.0 %

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°2022016 relatif à la reprise des collectes sélectives « Papiers recyclables des ménages » sorte 1.11 à :

SUEZ RV NORD EST

Adresse siège social :
ESPACE EUROPEEN DE L ENTREPRISE
17 rue de COPENHAGUE
67300 SCHILTIGHEIM

Adresse Etablissement :
219 AVENUE ANATOLE France
59410 ANZIN

Montant HT : prix plancher de 95,00 € HT la tonne

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,**

Fait à Eu, le

05 JAN. 2023

Le président,

Eddie Facque

